

LES INONDATIONS

MINUIT 30. LA FAMILLE EST AU LIT. TOUT À COUP, UN BRUIT SOURD VOUS RÉVEILLE. QUELQUES SECONDES PLUS TARD, L'EAU ARRIVE EN TROMBE ET INONDE VOTRE SOUS-SOL. EN MOINS DE DEUX HEURES, LE NIVEAU D'EAU ATTEINT 30 CM.

Pourquoi ça inonde? Est-ce à cause :

des pluies diluviennes et des forts vents qui ont fait déborder la rivière de votre voisinage?

de la fonte des neiges ou de la formation d'embâcles qui a fait gonfler le cours d'eau serpentant pas très loin derrière votre maison?

d'un barrage qui a cédé?

Toutes ces circonstances ont pu provoquer une inondation, car elles ont un effet direct sur les niveaux et les débits des cours d'eau.

Parlez-en aux citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu qui, au printemps 2011, ont vécu le débordement de la rivière Richelieu. Ou encore aux citoyens de la Gaspésie et de la Côte-Nord, victimes des grandes marées de décembre 2010 ou à ceux de Rivière-au-Renard, qui ont vu leurs maisons envahies par l'eau lors des inondations d'août 2007.

Les inondations constituent le sinistre naturel le plus répandu, le plus dévastateur et le plus coûteux au Québec. Elles peuvent survenir en toute saison.

Et si ça arrivait près de chez vous?



Vous craignez une inondation?

- * Surveillez la crue des cours d'eau de votre secteur à <http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/adnv2/>. Apprenez quoi faire en cas d'inondation, [en](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile) consultant le site du ministère de la Sécurité publique à www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile, onglet *Se préparer aux sinistres*.

L'importance de se préparer

- * Selon un sondage réalisé du 19 juin au 4 juillet 2012 par la Croix-Rouge canadienne, la majorité des Canadiens ne sont pas prêts à affronter une inondation. On y constate que 66 % d'entre eux n'ont pris aucune mesure préparatoire pour faire face à une situation d'urgence. Les deux principales raisons données :
- * Cela est peu susceptible de se produire dans ma région
- * Je n'y ai jamais pensé
- * Pourtant, au Québec, la majorité des Québécois ont déjà fait face à une situation d'urgence : plus de la moitié des répondants (52 %) affirment avoir vécu personnellement une panne d'électricité de plus de 3 jours et 25 %, un phénomène météorologique violent, comme un ouragan, une tornade ou un orage violent.
- * Pensez-y! Pour votre sécurité et celle de votre famille, renseignez-vous sur les risques de sinistres particuliers dans votre secteur. Il est important de vous protéger et de bien vous préparer en cas de situation d'urgence.
- * Source : ministère de la Sécurité publique du Québec



En cas d'inondation, êtes-vous prêt?

Les inondations peuvent se produire en toute saison. En cas d'inondation, voici quelques conseils à suivre pour assurer votre sécurité.

Quoi faire si l'eau menace de vous inonder

- * Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée.
- * Bouchez le drain au sous-sol.
- * Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant.
- * Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet.
- * Respectez les consignes de sécurité transmises.

ARTICLES À EMPORTER - en cas d'évacuation

- * Médicaments
- * Articles pour l'hygiène – brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique
- * Vêtements de rechange
- * Couvertures
- * Argent
- * Clés de voiture et de maison
- * Pièces d'identité
- * Articles pour bébés – lait maternisé, couches jetables, biberons
- * Articles pour animaux domestiques – nourriture, médicaments, laisse

Quoi faire APRÈS que l'eau s'est retirée

- * Consultez un électricien avant de rétablir le courant.
- * Consultez un spécialiste en chauffage avant de brancher les appareils de chauffage.
- * Communiquez avec votre municipalité pour vous assurer que l'eau est potable. En cas de doute, faites-la bouillir cinq minutes. Si votre eau provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer.
- * Dressez un inventaire des dommages à votre domicile, avec photos ou vidéo à l'appui. Informez-en votre assureur.
- * Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.
- * Portez attention à la présence de moisissures qui peuvent entraîner des problèmes de santé.
- * Nettoyez les pièces contaminées ou faites appel à une entreprise spécialisée.
- * Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.

Un message de votre municipalité et du ministère de la Sécurité publique du Québec qui vous rappellent l'importance de vous préparer à l'avance en cas de sinistres.